

Informations municipales - Juin 2008

MALAUZAT

Saint Genès l'Enfant - Les Moulins Blancs

Le mot du maire, Jean-Paul Ayrat

Le 9 mars dernier vous avez élu par votre forte participation la liste complète. Au nom de toute l'équipe, je vous remercie très sincèrement de votre confiance. A ce jour le Conseil municipal est en place et vous trouverez à l'intérieur de ces pages les attributions de chacun tant au sein de la commune qu'auprès des syndicats ou de Riom Communauté.

Nous avons pris certains dossiers en main sur le plan communal : réflexion sur l'école / cantine / centre de loisirs, réfection de bâtiments communaux, voirie communale, curage de fossés, sécurité routière, communication : création d'un site internet, etc.

Il en est de même sur le plan communautaire : étude de faisabilité pour logements sociaux, inscription des projets communaux au Contrat Local de Développement pour la période 2009/2014, appropriation du projet communautaire (voir le dernier bulletin municipal) par les nouveaux élus.

Sur le plan départemental les travaux de la déviation sud du bourg ont démarré : grâce au décapage de la future emprise, on peut imaginer aisément la future voie et le giratoire à l'intersection du RD450 (Volvic/Sayat).

En cette période estivale, au nom du Conseil municipal, je vous souhaite d'agréables vacances et le soleil qui va avec.



En photo, le Conseil municipal, avec de gauche à droite, au 1^{er} rang :

Danielle AUZILLON, Maryse BOUYGE, Jean-Paul AYRAL (maire et vice-président de Riom-Communauté chargé des finances), Roger TRIOUX (4^{ème} adjoint, chargé de la communication) et Marc SERANGE.

Au 2^{ème} rang :

Daniel MICLET, Jean-Paul JOLY, Marie-Paule MAILLOT, Georges DESEMARD (1^{er} adjoint, chargé du suivi des travaux et des équipements), Jean-Louis LAUDOUBE (3^{ème} adjoint, chargé du volet social, délégué communautaire auprès de Riom-Communauté) et Gilles LARGERON.

Au 3^{ème} rang :

José FOURNIER (2^{ème} adjoint en charge du planning et suivi des employés), Raphaël ROUSSY, Pierre-Franck PAPPALARDO et Jean NOCQUE.

Avis d'enquêtes publiques

Une enquête publique est ouverte du 2 juin au 1^{er} juillet 2008 inclus, sur le territoire des communes de CHATEAUGAY et MALAUZAT à l'égard de la **demande présentée par la Société FOUGEROUSE SA en vue d'être autorisée à exploiter et étendre le site de la carrière « Lachaud »** qui relève des dispositions du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

M. Jean-Claude TRAUILLÉ désigné en qualité de commissaire-enquêteur, recevra les observations des tiers **en mairie de MALAUZAT le mardi 10 juin de 13h30 à 16h30, le mercredi 25 juin de 9h00 à 12h00 et le mardi 1^{er} juillet de 14h00 à 17h00.**

Un exemplaire du dossier sera déposé en mairie et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne pourra, après l'enquête, prendre connaissance à la préfecture et en mairie du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions du commissaire.

L'arrêté préfectoral du 23 mai 2008, prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au **projet de Plan de Prévention des Risques majeurs prévisibles - inondation - de l'agglomération de Riom.**

Cette enquête se déroulera du 16 juin au 18 juillet 2008 inclus **en mairie de Malauzat où la commission d'enquête siègera le vendredi 18 juillet 2008 de 14h00 à 17h00.** Le président de la commission d'enquête est Monsieur Jean FAU, Ingénieur des Arts et Métiers en retraite.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. Les observations pourront être consignées par les intéressés directement sur le registre d'enquête, ou adressées par écrit à la commission, à la mairie, qui devra les annexer au registre.

Par arrêté du maire de Malauzat en date du 10 juin 2008, une enquête publique sera ouverte sur **le projet de classement des chemins, rues et places dans la voirie communale.**

M. André BARBECOT, ancien élu, a été désigné commissaire-enquêteur. Le dossier et les pièces qui lui sont annexées seront déposés **en mairie de MALAUZAT, du 1^{er} juillet 2008 au 15 juillet 2008 inclus,** afin que chacun puisse les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations éventuelles pourront être consignées au registre d'enquête déposé en mairie, ou adressées au commissaire-enquêteur à la mairie de MALAUZAT, siège de l'enquête. A l'issue de l'enquête, le rapport du commissaire-enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie.

Le commissaire siègera en mairie le mardi 1^{er} juillet de 9h à 11h, le vendredi 11 juillet de 16h à 19h et le mardi 15 juillet de 15h à 17h.

Le Château de Saint-Genès l'Enfant, inscrit au titre de monument historique

Par arrêté du 7-04-2008, le Préfet de la Région Auvergne, Préfet du Puy de Dôme, considérant que la conservation du château de Saint-Genès l'Enfant présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant en raison de l'homogénéité remarquable formée par ses jardins en terrasses, les façades du XVII^{ème} siècle et l'ensemble des décors intérieurs, porte inscription au titre des monuments historiques, le Château de Saint-Genès l'Enfant.

Le château est inscrit au titre des monuments historiques en totalité, y compris ses intérieurs (chapelle, salle à manger, boudoirs, grand salon, chambres) avec leurs décors (stucs, boiseries, cheminées, dallages, alcôves, papiers peints du XVIII^{ème} siècle), ses communs, ses jardins avec leurs clôtures, leurs éléments sculptés (statues de Cérès, Andromède, louve romaine) leurs terrasses, bassins, système hydraulique, ainsi que l'enclos des sources captées de Riom dit "chapelle des eaux".

Ces éléments sont situés sur les parcelles n1 à n23 figurant au cadastre section AO. Les abords de l'édifice inscrit sont soumis à contrôle : dans le champ de visibilité de l'édifice et à moins de 500 mètres, tous travaux sont soumis à autorisation préalable spéciale.

Extrait du registre des arrêtés du maire

Arrêté N° 2008 - 030 portant instauration d'une « ZONE 30 » dans le bourg de Malauzat

A partir du 12 juin 2008, les voies suivantes seront classées zone 30 :

- Rue de la Mairie, Rue du Tureau, Rue du Travers, Petite Rue Saint Gal, Impasse Saint Gal, Place Saint Simon, Impasse Saint Simon, Place de l'Ecole, Place de la Cruchale, Rue de la Cruchale, Impasse de la Forge, Rue du Musicien, Rue du Four, Chemin de Marcoin jusqu'à l'embranchement du Chemin dit « Croix de la Rouelle », Impasse Champ d'Ane, Route de Châteaugay à partir du ralentisseur au PR 0+260 jusqu'au giratoire avec le RD 15, Rue Saint Gal à partir du giratoire avec le RD 15 jusqu'à la sortie du bourg au niveau du ralentisseur au PR 3+570.

Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse à 30 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Arrêté N° 2008 - 031 portant modification de la circulation à l'intersection de la « rue Saint Gal » et de la « rue de la Mairie » en agglomération

A partir du 12 juin 2008, le sens de circulation au niveau de l'intersection de la RD 15, dénommée « rue Saint Gal », et de la « rue de la Mairie » en venant de Volvic sera modifié par **la mise en place d'un panneau de signalisation d'interdiction « Tourner à gauche ».**

Tout véhicule devra respecter cette modification de la circulation. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Les attributions des membres du Conseil Municipal

DOMAINE	Attributions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux au sein des commissions, syndicats ou autres organismes	J.-P. AYRAL	G. DESEMERD	J. FOURNIER	J.-L. LAUDOZE	R. TRIoux	D. AUZILLON	M. BOUYGE	J.-P. JOLY	G. LARGERON	M.-P. MAILLOT	D. MICLET	J. NOCQUE	P.-F. PAPPALARDO	R. ROUSSY	M. SERANGE
		Légende ● = Membre titulaire ○ = Membre suppléant														
COMMUNAL	Urbanisme et Instruction des dossiers de construction	●	●	●										●	●	
	Commission communale des impôts directs	●														
	Commission d'appel d'offres	●	●	●			○				●				○	○
	Travaux d'équipement et d'entretien - Voieries et réseaux, Bâtiments	●	●	●						●	●					●
	Personnel technique, planning et suivi travaux - Achats matériaux et matériels	●	●	●									●			
	Environnement, Fleurissement, Aménagement points propres, Déchets ménagers	●				●						●	●			
	Solidarité, lien social, aides, CCAS	●			●		●	●				●				
	Relations et animation milieu associatif	●			●		●									●
	Communication, Bulletin municipal, site Internet - Accueil nouveaux habitants	●				●										●
	Education, Affaires scolaires, Conseil d'école	●						●								●
	Cantine / Centre de loisirs, Groupe de travail : avenir de la cantine	●						●	●		●				●	●
	Révisions des listes électorales	●														
	Correspondant défense				●											
	Correspondant sécurité routière													●		
	Correspondant grippe aviaire, ...		●													
Commission Suivi des carrières	●	●	○													
INTERCOMMUNAL - RIOM-CO	Bureau communautaire	●														
	Conseil communautaire	●	○		●	○										
	Aménagement de l'espace - Développement durable								●						●	
	Economie														●	●
	Tourisme		●					●								
	Festival pyrotechnique								●							
	Sport				●											●
	Mutualisation des services techniques			●												
	Concours villages fleuris					●						●				
	Collecte des déchets ménagers					●							●			
	Petite enfance							●				●				
	Habitat				●		●									
	Equipements et médiation culturels					●										●
Nouvelles Technologies Informatique et de Communication					●										●	
SYNDICATS - Autres	S.I.A.R.R. Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom	●	●		○											○
	S.I.A.E.P. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable		●	○									●			
	S.A.E.P. Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Riom				●		●		○							
	S.I.E.G. Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme						○								●	
	S.B.A. Syndicat du Bois de l'Aumône (Collecte des déchets ménagers)					●						○				
	S.I.A.D. Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Riom-Limagne				○				●		●		○			
	Mission locale Riom-Limagne-Combrailles							●								
	F.L.A.J. Fond Local d'Aide aux Jeunes						○	●								
	S.M.G.I.C.L.L. Syndicat Mixte Gestion Informatique des Collectivités Locales de Limagne					●			○	○						●
	E.P.F.- S.M.A.F. Etablissement Public Foncier					●			○							

Les finances de la commune

Compte Administratif 2007

Pour mémoire le Budget Primitif de 2007 de 1 252 912 €, était composé d'une section de fonctionnement de 470 899 € (38% du budget) et d'une section d'investissement de 782 013 € (62% du budget).

SECTION FONCTIONNEMENT		Dépenses			Recettes		
Nature	Budgétisées	Réalisées	Δ réalisées 2007/2006	Nature	Budgétisées	Réalisées	Δ réalisées 2007/2006
Charges de personnel	196 193 €	185 915 €	+ 6,8 %	Impôts et taxes	257 010 €	259 206 €	+ 5,0 %
Charges à caractère général	123 477 €	98 980 €	+ 9,5 %	Dotations, participations	168 873 €	183 193 €	+ 10,7 %
Autres charges gestion courante	85 902 €	83 998 €	+ 10,3 %	Produits des services	31 686 €	18 602 €	- 36,6 %
Charges exceptionnelles	60 €	60 €		Autres produits	3 330 €	13 445 €	+ 22,4 %
Charges financières	19 000 €	18 899 €	- 19,9 %				
Résultats de l'exercice 2007		+ 387 853 €	+ 6,5 %			+ 474 447 €	+ 5,2 %
Report de l'exercice 2006						+ 15 000 €	
TOTAL (Réalisées + Report)		+ 387 853 €	+ 6,5 %			+ 489 447 €	+ 2,9 %

Par délibération du 14 avril 2008, le solde de la section de fonctionnement de 101 594 € a été reporté au Budget Primitif 2008 pour 34 716 € à la section de fonctionnement et 66 877 € à la section d'investissement.

SECTION INVESTISSEMENT		Dépenses			Recettes		
Nature	Budgétisées	Réalisées	Δ réalisées 2007/2006	Nature	Budgétisées	Réalisées	Δ réalisées 2007/2006
Nouvelles opérations et Restes à réaliser de 2006	744 280 €	58 819 €	- 30,9 %	Subventions d'investissement	242 769 €	39 010 €	- 2,7 %
				Dotations fonds divers réserves	150 116 €	145 940 €	- 12,5 %
Acquisitions foncières				Emprunts	97 225 €	0 €	
Remboursement d'emprunts	37 733 €	37 414 €	- 19,4 %	Immobilisations en cours		0 €	
Résultats de l'exercice 2007		+ 96 234 €	- 50,7 %			+ 184 950 €	- 32,2 %
Report de l'exercice 2006						+ 245 635 €	
TOTAL (Réalisées + Report)		+ 96 234 €	- 50,7 %			+ 430 585 €	- 2,4 %

Par délibération du 14 avril 2008, le solde de la section d'investissement de 334 351 € a été intégralement reporté à la section d'investissement du Budget Primitif 2008

Comme l'an passé, que ce soit en dépenses ou recettes de la section d'investissement, les écarts observés entre budgétisées et réalisées concernent principalement la réfection du Chemin de la Pisciculture et le réaménagement de la Place de la Fontaine pour Saint Genès l'Enfant reportés en 2008. Peu de travaux d'investissement en 2007, en dehors de la construction de l'atelier communal pour le bourg de Malauzat et le réaménagement du calvaire et la grotte des Moulins Blancs.

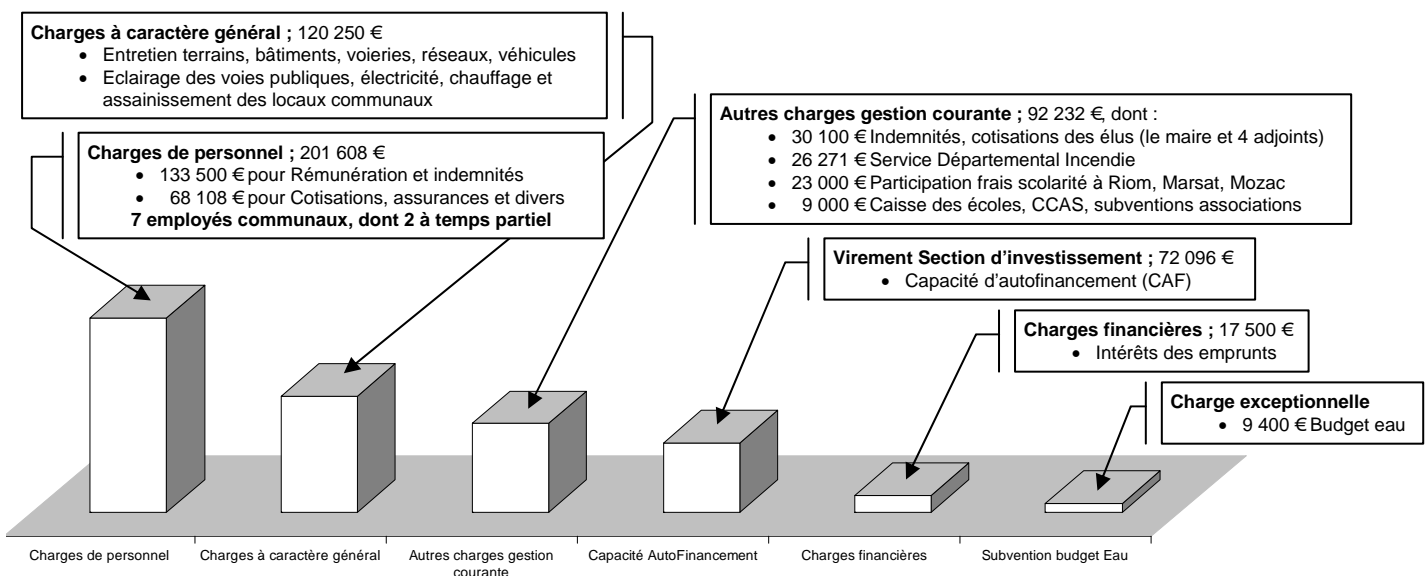
Budget Primitif 2008

Evolution du taux des trois taxes perçues pour le compte de la commune

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
taux d'augmentation	4%	4%	4%	2%	2%	4%	3%	4%
taxe habitation	4,91	5,11	5,31	5,41	5,52	5,74	5,91	6,15
taxe foncier bâti	9,15	9,52	9,90	10,09	10,29	10,70	11,02	11,46
taxe foncier non bâti	42,22	43,91	45,65	46,56	47,49	49,34	50,81	52,84

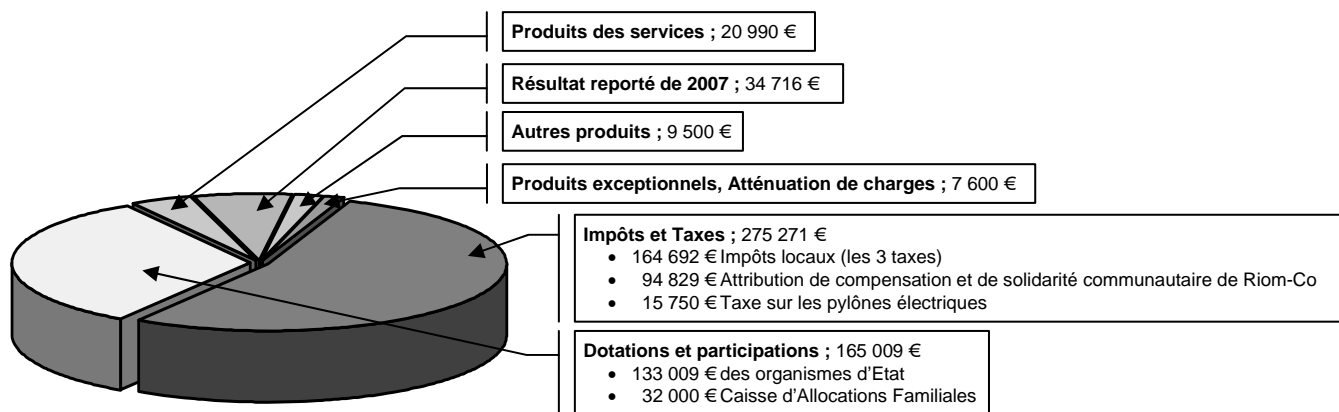
Le produit des 3 taxes était de 150 787 € en 2007. Par délibération du 14-04-08, le Conseil a relevé de 4% le taux de chacune des 3 taxes. Compte-tenu des bases d'imposition déterminées chaque année par les services fiscaux, le produit supplémentaire attendu pour l'année 2008 sera de l'ordre de 13 905 €.

Section de fonctionnement : En dépenses 513 086 €

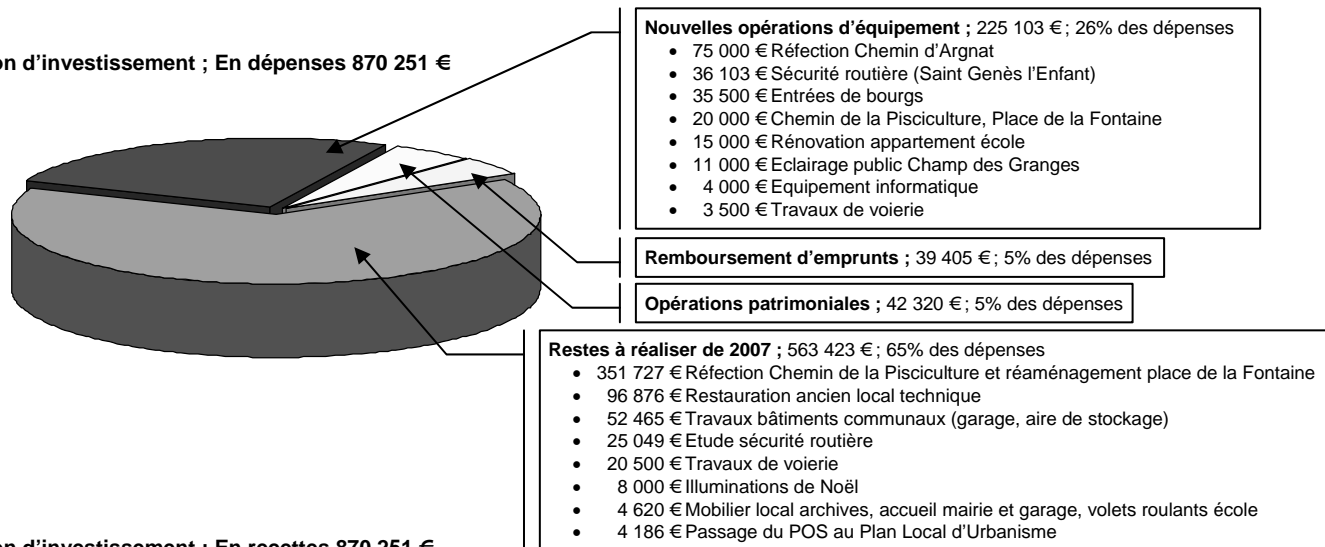


Les finances de la commune (Budget Primitif 2008, suite)

Section de fonctionnement : En recettes 513 086 €



Section d'investissement ; En dépenses 870 251 €



Section d'investissement ; En recettes 870 251 €

Subventions (Etat, région, CG...)	Emprunt « d'équilibre »	Dotations (FCTVA, TLE...)	Excédents de fonctionnement	Autofinancement	Opérations patrimoniales	Report 2007	Total
197 395 €	122 711 €	34 500 €	66 877 €	72 096 €	42 320 €	334 351 €	870 251 €

Etat de la dette communale

Dette en capital au 1 ^{er} janvier de l'année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	351 728 €	321 454 €	294 306 €	267 481 €	239 496 €	210 301 €	179 844 €	148 070 €	114 923 €	80 341 €	44 263 €	24 048 €	12 262 €
<i>Annuité à payer</i>	48 834 €	42 302 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	39 499 €	12 757 €	12 757 €

Le montant de l'annuité à payer intègre le paiement d'intérêts à l'EPF-SMAF pour une acquisition foncière en 2006 près de l'école du bourg de Malauzat. Les emprunts contractés au titre du budget « Eau - Assainissement » ne figurent pas dans ce tableau.

Nouvelles brèves

Site Internet de la commune

Tout en souhaitant préserver ses publications sur support papier et afin de favoriser la communication vers les administrés de la commune au plus près de l'évènement, le Conseil a choisi de se doter d'un site Internet. Dans un premier temps, ce site se veut modeste : développement par un bénévole du Conseil, hébergement du site en tant que pages perso disponible avec l'abonnement Internet de la mairie, avec un objectif visant simplement à présenter notre commune et à aider les MALAUZAIS dans leurs recherches d'informations communales et communautaires. Des pages sont encore en construction, certaines dédiées aux associations n'attendent que des informations de leur président. Selon l'impact de ce nouvel outil de communication, des évolutions pourront être envisagées. Pour vous connecter au site Internet de la commune, tapez ce lien dans votre navigateur : <http://pagesperso-orange.fr/mairie.malauzat>

Concours des maisons fleuries

Cette année encore, Riom-Communauté organise un concours des maisons fleuries. Balcons, terrasses et jardins fleuris doivent être visibles de la voie publique pour concourir. Les lauréats seront désignés par le jury intercommunal le 3 juillet. En préalable, les membres de la commission communale parcourront les rues de notre commune dans la deuxième quinzaine de juin afin d'effectuer un premier choix qui sera soumis aux membres du jury de Riom-Communauté. Alors, tous à vos balcons, terrasses et jardins pour fleurir notre commune. A noter que les élus communaux ne peuvent pas concourir.

Information du Conseil Général

**SUBVENTION ALLOUEE A PARTIR DU
3^{ème} ENFANT TRANSPORTE
ANNEE SCOLAIRE 2007/2008**

Le Conseil Général du Puy-de-Dôme poursuit son action en faveur des familles dont les enfants utilisent un transport scolaire (fer ou route) pour se rendre dans leur établissement. Il rembourse la participation familiale annuelle à partir du 3ème enfant transporté. Les enfants peuvent être pensionnaires, demi-pensionnaires, scolarisés de la maternelle à l'université. Les imprimés de demande peuvent être retirés en Mairie. Date limite de dépôt des dossiers au Conseil Général : 15 septembre 2008.

Informations municipales – Juin 2008

Responsable de publication : Jean-Paul Ayrat
Rédaction et mise en page : Roger Trioux
Imprimé par la mairie
Ne pas jeter sur la voie publique